



## **AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes procèdera à l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2022 et le plan triennal d'immobilisation, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue exclusivement à cette fin le 13 décembre 2021 à 20h00, à la salle municipale sise au 830, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 19 novembre 2021.

---

Pierre-Charles Drapeau  
Secrétaire-trésorier/directeur général